

ANNEXES

Annexe 1 : Décision N° E16000205/59 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Lille de désignation du commissaire enquêteur.

Annexe 2 : Arrêté de Monsieur le Maire de Bugnicourt prescrivant l'enquête publique portant sur la révision du PLU de la commune.

Annexe 3 : Justification de la consultation des PPA

Annexe 4 : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique établi et signé par le maire de la commune de Bugnicourt

Annexe 5 : Photographies des affichages en date du 17 mars 2017 (prises par CE)

Annexe 6 : Justification de parution légale de l'avis d'enquête dans la presse

Annexe 7 : Extrait du site internet de la commune de Bugnicourt justifiant la dématérialisation de l'enquête publique (avis et dossier mis en ligne)

Annexe 8 : Publicité extra-légale – Bugnicourt Info de mars 2017

Annexe 9 : Certificat établi et signé par le maire de la commune de Bugnicourt attestant la mise à disposition du dossier d'enquête publique sous forme "papier" et dématérialisé.

Annexe 10: Attestation de réception par la mairie de Bugnicourt de courrier ou de mail à l'attention du commissaire enquêteur.

Annexe 11 : PV de synthèse et justification de remise + annexe de la synthèse des avis des PPA

Annexe 12 : mémoire en réponse au PV de synthèse

Annexe 13 : Dossier d'enquête (à part et remis en mairie)

Annexe 14 : registre d'enquête et documents annexés (à part et remis en mairie)

Annexe 1 :

Décision N° E16000205/59 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Lille de désignation du commissaire enquêteur.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

26/01/2017

N° E17000014 /59

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**Décision désignation et provision**

VU enregistrée le 23 janvier 2017, la lettre par laquelle la commune de Bugnicourt demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision de son plan local d'urbanisme ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Camille PERIN, responsable route durable au Département du Nord, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Bugnicourt et à Madame Camille PERIN.

Fait à Lille, le 26 janvier 2017

La Présidente,

Joëlle ADDA

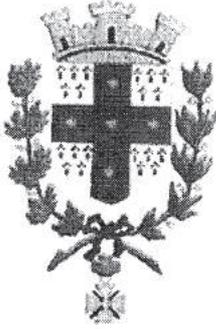


Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Annexe 2 :

Arrêté de Monsieur le Maire de Bugnicourt prescrivant l'enquête publique portant sur la révision du PLU de la commune.



Arrêté n° 1 du 23 février 2017

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Commune de Bugnicourt

VU :

- le Code Général des collectivités locales,
- le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 153-31 et suivants et R 153-1 et suivants,
- le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et suivants et R 123-1 à R 123-46,
- la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2006 approuvant le PLU,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2012 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- la réunion du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2013 concernant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,
- le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire aux élus lors du Conseil Municipal du 6 avril 2016,
- les différents avis recueillis sur le projet de révision du PLU arrêté,
- la délibération de Conseil Municipal en date du 6 avril 2016 ayant arrêté le projet de PLU,
- la décision n° E17000014/59 en date du 26 janvier 2017 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bugnicourt pour une durée de 34 jours consécutifs, du Vendredi 17 mars 2017 au Mercredi 19 avril 2017.

Article 2

Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

Article 3

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bugnicourt pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- le lundi de 15H30 à 17 H30
- le mardi, le jeudi et le vendredi de 10 H à 12 H et de 15H30 à 17H30
- le mercredi de 10 H à 12H
- le samedi de 9 H à 11H

L'enquête publique sera close le Mercredi 19 avril 2017 à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151 Bugnicourt ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr.

Le dossier d'enquête publique est consultable en ligne sur le site www.bugnicourt.fr. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques à la mairie.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bugnicourt dès l'ouverture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bugnicourt pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes (horaires habituels d'ouverture de la mairie) :

- le Vendredi 17 mars de 10 heures à 12 heures.
- le Samedi 1^{er} avril de 9 heures à 11 heures.
- le Mercredi 19 avril de 10 heures à 12 heures.

Article 5

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Bugnicourt et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Bugnicourt disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles sous forme d'un mémoire en réponse.

Article 6

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à M. le maire de Bugnicourt, le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Mme la Présidente du tribunal administratif.

Copies du rapport d'enquête et des conclusions seront communiquées par M. le Maire au Préfet du Nord.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible en mairie de Bugnicourt pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ainsi révisé. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du PLU en vue de cette approbation.

Article 8

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M le Maire de Bugnicourt.

Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le Nord.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches sur le panneau d'informations de la Mairie, salle du bas de la mairie, à la bibliothèque, à l'école, dans le bulletin local d'informations (Bugnicourt Info) et sur le site internet de la commune.

Ces formalités seront justifiées, d'une part, par un certificat du Maire dûment daté et signé et, d'autre part, par un exemplaire des journaux contenant cette insertion qui sera annexé au dossier.

Au terme de l'enquête publique, M. le Maire établira un certificat d'affichage faisant état de l'affichage sur sa commune pour la période considérée, d'un certificat de mise à disposition du public de l'ensemble des pièces du dossier et d'une attestation des courriers reçus à l'attention du commissaire enquêteur par mail et courrier.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mme le Commissaire Enquêteur,
- Mme le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de DOUAI
- M. Le Préfet du Nord



Fait à Bugnicourt, le 23 février 2017

Le Maire

Christian DORDAIN

Annexe 3 :
Justification de la consultation des PPA

LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

REPONSES

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception du 21.04.2017

✕ Conseil Régional

Monsieur le Président
Conseil régional Nord-Pas de Calais
Siège de Région
151, Avenue du Président Hoover
F 59555 Lille Cedex

- ✓ - Conseil Départemental du Nord
M. le Président du Conseil général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave-Delory
59047 Lille Cedex
13.07.2016
- Préfecture du Nord
12 Rue Jean Peur
59800 Lille
(pas d'envoi de CD nécessaire car un dossier papier sera transmis par la Sous-Préfecture)
- Sous préfecture de Douai
642 Boulevard Albert 1er
59507 Douai
(pas d'envoi de CD nécessaire car la Sous-Préfecture a un exemplaire papier)
- DDTM Siège
Service Urbanisme / Planification Urbaine
44, rue de Tournai
Hôtel de la DDTM
BP 289
59019 Lille Cedex
(pas d'envoi de CD nécessaire car un dossier papier sera transmis par la Sous-Préfecture)
- DDTM Arrondissement Douai
123 rue Roubaix
59500 Douai
(pas d'envoi de CD nécessaire car un dossier papier sera transmis par la Sous-Préfecture)
12.07.2016
- ✓ - Chambre de Commerce et d'Industrie
Place du Théâtre
BP 359
59020 Lille cedex
- ✕ - Chambre d'Agriculture
140 Boulevard de la Liberté
BP 1177
59013 Lille Cedex
- ✓ - Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
9-11 rue Léon Trulin
59000 Lille
- ✓ - Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis
36, rue Pilâtre de Rozier
59500 DOUAI
04.07.2016
- ✕ - Communauté d'Agglomération du Douaisis
746 rue Jean Perrin
59500 DOUAI
18.07.2016

En provenance de :
 Chambre de Commerce
 et d'Industrie
 place de l'Étoile
 BP 359
 59020 LILLE Cedex

SGR 2 V21 MSR 2A 12-109017 10-14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 109 348 0674 6



Renvoyer à **FRAB**



Présenté / Avisé le : 22/06/2016
 Distribué le : 22/06/2016

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI/Permis de conduire
- Autre :

Signature
 (Prénoms, Nom et Prénoms
 et mandataire)
CCI GRAND LILLE

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
FRANCE
Chambre de Commerce et d'Industrie
GRAND LILLE

Mairie de BUGNICOURT
 rue de la Rose

5 9 1 5 1

BUGNICOURT

En provenance de :
 Service Territorial de l'Architecture
 et de l'Urbanisme du Nord
 8 rue Lombard
 59043 LILLE

SGR 2 V21 MSR 2A 15-109200 02-16



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 129 966 4210 2



Renvoyer à **FRAB**



Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI/Permis de conduire
- Autre :

Signature
 (Prénoms, Nom et Prénoms
 et mandataire)
CC

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
FRANCE

Mairie de BUGNICOURT
 Rue de la Rose

5 9 1 5 1

BUGNICOURT

En provenance de :
 Chambre d'Agriculture
 145 Boulevard de la Liberté
 BP 1477
 59043 LILLE Cedex

SGR 2 V21 MSR 2A 12-109017 10-14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : AR 1A 109 348 0675 3



Renvoyer à **FRAB**



Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire
- CNI/Permis de conduire
- Autre :

Signature
 (Prénoms, Nom et Prénoms
 et mandataire)
23/04/16
 Signature

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
FRANCE

Mairie de BUGNICOURT
 Rue de la Rose

5 9 1 5 1

BUGNICOURT



En provenance de :
 Nord-Pas de Calais
 Arrondissement de Valenciennes
 Rue de la Liberté
 59454 BUCNICOURT

LA POSTE
 Numéro de l'AR : AR 1A 129 966 4209 6

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION

Renvoyer à : FRAB

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature :
 COURRIER
 22 AVR 2016
 DREAL

59454 BUCNICOURT

FRANCE CN 07 Service des Postes PRIORITYRE / PAR AVION

AVIS DE RÉCEPTION N° de l'avis : 5001901175277

AVIS DE PAIEMENT

Destinataire de l'envoi (nom, prénom, adresse) :
 C. D. P. E. N. A. F
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 62 Bd de Belfort CS 9002
 Pays 59042 LILLE

ARLEUX BP 21/04/2016

Bureau de dépôt : Mairie de BUCNICOURT
 Rue de la Rose

FRANCE

PLI RECOMMANDÉ
 25 AVR 2016

Zone réservée au traitement Poste

En provenance de :
 Nord-Pas de Calais
 Arrondissement de Valenciennes
 Rue de la Liberté
 59454 BUCNICOURT

LA POSTE
 Numéro de l'AR : AR 1A 104 409 6053 6

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION

Renvoyer à : FRAB

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature :
 DREAL Nord-Pas-de-Calais
 22 AVR 2016
 COURRIER ARRIVÉE

59454 BUCNICOURT

provenance de :
~~Chambre Régionale des Métiers
et de l'Industrie
311 rue Jean-Boulin
LILLE~~

SGR 2 V21 MBR 2A 12-1090117 10-14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 109 348 0676 0



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 95 / 04 / 2016
Le destinataire
Le mandataire
CNI/Permis de conduire
Autre :

Signature
Préciser Nom et Prénom
(Monsieur/Madame)
Signature Facteur

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59454 BUGNICOURT



provenance de :
~~N° 1 Président du Conseil
Départemental du Nord
hôtel du Département
11 rue Pasteur Delory
59007 LILLE Cedex~~

SGR 2 V21 MBR 2A 12-1090117 10-14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 109 348 0673 9



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Le destinataire
Le mandataire
CNI/Permis de conduire
Autre :

DEPARTEMENT DU NORD
COURRIER
22 AVR. 2016
RECOMMANDÉ

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59454 BUGNICOURT



provenance de :
~~Syndicat chrétien des Employés
du Commerce
395 Boulevard Pasteur
59257 QUESNAIN~~

SGR 2 V21 MBR 2A 12-1090117 10-14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 109 348 0634 0



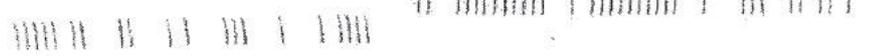
Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Le destinataire
Le mandataire
CNI/Permis de conduire
Autre :

Signature
Préciser Nom et Prénom
(Monsieur/Madame)
Signature Facteur

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59454 BUGNICOURT



En provenance de :

~~Direction Départementale de
l'Équipement et de la Forêt
16, Avenue de la République
59000 LILLE Cedex~~

LA POSTE
FRANCE



LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 109 348 0633 3



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 22 AVR. 2016
Distribué le : 22 AVR. 2016

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
22 AVR. 2016
si mandataire

CNI/Permis de conduire

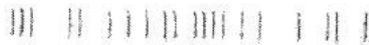
Autre :

ARRIVEE
SGAMI NORD CR6

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

22-04-16
Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59151 BUGNICOURT



En provenance de :

~~Syndicat Agricole du SCOT du
Grand Douaisis
56 rue pilote de Rogier
59500 Douai~~

SGR 2 V21 MSR-2A 12-1090117 10-14



LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 109 348 0677 7



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 27 104 14
Distribué le : 27 104 14

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
Orchardes Nouri
si mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59151 BUGNICOURT



En provenance de :

~~M. le Président de la Commission
de Promotion du Douaisis
746 rue Jean Fassin
59500 DOUAI~~

SGR 2 V21 MSR-2A 12-1090117 10-14



LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 109 348 0678 4



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 22 104 16
Distribué le : 22 104 16

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
[Signature]
si mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

59151 BUGNICOURT



En provenance de :

~~Centre Régional de la
Emploi - Nord Pas de Calais
35 rue Jean Moulin
59000 ANIENS~~

SGR2 V21 MSF 2A 15-1062903 02-16



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 129 966 4208 9**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **22 / 04 / 2016**
Distribué le : **22 / 04 / 2016**

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature
(Préciser nom et prénom si mandataire)

*Signature Facteur**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

5 9 4 5 4 BUGNICOURT



En provenance de :

~~M. Le Président
Conseil Régional Nord / Pas de Calais
Siège de Lille
151 Avenue du Président Couvreur
59555 LILLE Cedex~~

SGR2 V21 MSF 2A 15-1062917 10-14



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 109 348 0672 2**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **CONSEIL REGIONAL**
Distribué le : **NORD PAS DE CALAIS**

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature
(Préciser nom et prénom si mandataire)

*Signature Facteur**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

5 9 4 5 4 BUGNICOURT

En provenance de :

~~M. Le Président
Conseil Régional Nord / Pas de Calais
Siège de Lille
151 Avenue du Président Couvreur
59555 LILLE Cedex~~

SGR2 V21 - PIC 16 - 304557701 - 10/14



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 104 409 6054 3**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **22 / 04 / 16**
Distribué le : **22 / 04 / 16**

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

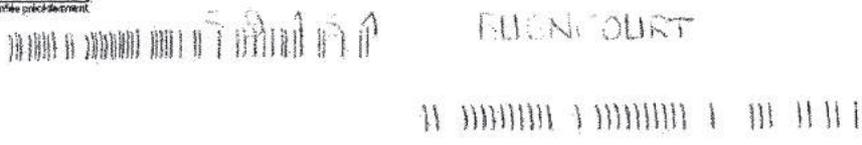
Signature
(Préciser nom et prénom si mandataire)

*Signature Facteur**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie de BUGNICOURT
Rue de la Rose

5 9 4 5 4 BUGNICOURT



Annexe 4 :

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique établi et signé par le
maire de la commune de Bugnicourt



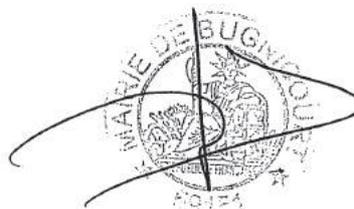
Commune de Bugnicourt

CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE L’AVIS ANNONCANT L’OUVERTURE DE
L’ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION GENERALE DU PLU

*Je soussigné, Monsieur Christian DORDAIN, Maire de BUGNICOURT, certifie
que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique concernant la
révision générale du PLU :*

- *A été affiché sur le panneau d'informations de la Mairie, salle du bas de la mairie,
à la bibliothèque, à l'école du 02/03/17 au 19/04/17 et publié dans le bulletin local
d'informations (Bugnicourt Info n°2 Mars 2017)*
- *Publié sur le site internet de la commune du 02/03/17 au 19/04/17*

Fait à BUGNICOURT, le 19 avril 2017



Annexe 5 :

Photographies des affichages en date du 17 mars 2017 (prises par CE)

Annexe 5

Photographies témoignant des 4 localisations des affichages
(Publicité réglementaire de l'avis d'enquête publique – prises le 17 mars 2017)



Affichage "Panneau informations municipales" – face à la mairie



Affichage salle du bas de la mairie de Bugnicourt



Affichage à la bibliothèque



Affichage à l'entrée de l'école

Annexe 6 :

Justification de parution légale de l'avis d'enquête dans la presse

Annexe 6

Justification de parutions légales de l'avis d'enquête dans la presse

Première parution :

La Voix du Nord,

édition du jeudi 2 mars 2017

L'observateur du Douaisis

édition du jeudi 2 mars 2017

ANNONCES MARCHES PUBLICS
 Arrêté de décembre 2016 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales
 du 1^{er} trimestre 2017 : 1^{er} édition : 10 euros - 2^e édition : 10 euros - 3^e édition : 10 euros - 4^e édition : 10 euros
Marchés publics de fournitures et services
 Procédures adaptées de + 90 000 euros

MAIRIE DE QUESNOY SUR DEULE
 et organisateur de la consultation
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES
 Voir le règlement de consultation joint au dossier d'Appel d'Offres
 Date d'envoi à la publication : 26/02/2017

ANNONCES ADMINISTRATIVES
 Arrêté de décembre 2016 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales
 du 1^{er} trimestre 2017 : 1^{er} édition : 10 euros - 2^e édition : 10 euros - 3^e édition : 10 euros - 4^e édition : 10 euros
Enquêtes publiques

COMMUNE DE BUGNICOURT
 Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Par arrêté n° 1 en date du 23 février 2017, Monsieur le Maire de Bugnicourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision. Elle se déroulera du 17 mars au 19 avril 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cet effet, Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée par la Présidente du Tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

COMMUNE DE BUGNICOURT
 Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Par arrêté n° 1 en date du 23 février 2017, Monsieur le Maire de Bugnicourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision. Elle se déroulera du 17 mars au 19 avril 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture. A cet effet, Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée par la Présidente du Tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

ENQUÊTES PUBLIQUES RELATIVES À DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS LOGISTIQUES (BÂTIMENTS C2 ET C3) DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS COMMERCE-TELEPORT « LAMBRES-COURCY » À LAMBRES-LEZ-DOULAI
 La S.A.R.L. COORDIM France a déposé le 14 décembre 2016, en mairie de Lambres-lez-Douai, deux demandes de permis de construire deux bâtiments logistiques dans la Z.A.C. Douai, deux demandes de permis de construire deux bâtiments logistiques dans la Z.A.C. Courcy et à Lambres-lez-Douai. Ces demandes enregistrées sous les numéros PC 000 15 00018 (bâtiment C2) et PC 000 15 00017 (bâtiment C3) sont actuellement en cours d'instruction. En application des articles 1122-2 et 1123-1 du Code de l'urbanisme, les deux demandes sont soumises à enquête publique. Les enquêtes publiques seront tenues de façon simultanée et indépendamment aux dispositions des articles 1123-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Suite à l'arrêté municipal en date du 27 février 2017, les enquêtes publiques s'ouvriront en mairie de Lambres-lez-Douai pour une durée de trois-trois jours. Elles se dérouleront du 17 mars au 19 avril 2017. Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie comme suit : le 17 mars 2017 de 8h30 à 12h00 - le 23 mars 2017, de 8h30 à 12h00 le 31 mars 2017 de 8h30 à 12h00 - le 6 avril 2017 de 8h30 à 12h00 - le 16 avril 2017 de 14h00 à 18h00.

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du 09h30 à 12h00 et 14h00 - 17h30, mardi 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30, mercredi 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30, jeudi 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30, vendredi 08h30 - 12h00 et 14h00 - 16h00). Les registres sont à disposition dès le 17 mars 2017. Les éventuelles observations qui peuvent également être imprimées par ordinateur à l'attention de monsieur le Commissaire enquêteur, maître de Lambres-lez-Douai, 1 rue Jules Ferry 59552 Lambres-lez-Douai.

1707742003
 1818

2 et 3 de l'AAAPC.
 L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargée sur la plateforme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://marchespublics.hautsdefrance.fr>
 Date d'envoi de l'avis : 22/02/2017.

171

Commune de BUGNICOURT

AVIS AU PUBLIC
 Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Par arrêté n° 1 en date du 23 février 2017, Monsieur le Maire de BUGNICOURT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision. A cet effet, Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée par la Présidente du Tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie, du **vendredi 17 mars 2017 au mercredi 19 avril 2017**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Mme le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Bugnicourt, les :
 - **vendredi 17 mars de 10 h 00 à 12 h 00,**
 - **samedi 1^{er} avril de 9 h 00 à 11 h 00,**
 - **mercredi 19 avril de 10 h 00 à 12 h 00.**
 Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elle peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151 BUGNICOURT ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
 209

L'OBSERVATEUR
 1, rue Robert Bichet - B.P. 1
 59361 AVESNES-LEZ-ELPE cedex
 Tél. 03 27 56 12 12
 RCS : 418 320 400

Seconde parution :

La Voix du Nord,
L'observateur du Douaisis

édition du 18 mars 2017

édition du 23 mars 2017

LA VOIX DU NORD SAMEDI 18 MARS 2017

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire et à la Feuille par colonne : Nord 3,25 euros - Pas-de-Calais 3,25 euros

Vie juridique des sociétés

Ventes/Cessions/Garances

SARL L'HACIENDA DILOUKAS

Liquidation Judiciaire SARL L'HACIENDA DILOUKAS. Tribunal de commerce de Dunkerque
Article L642-22 du Code de commerce

ACEDER

Un fonds de commerce de café/restaurant
RUE DE LA MER - Digue des Ailes 50140 Dunkerque
Surface : 305 m² -oyer 4.700 euros/mois
Possibilité 100 couverts + terrasse
Prix : 70.000 euros
Date limite de réception des offres : 31 mars 2017
Pour tous renseignements, s'adresser à l'huissier Maître Alexandra Delaunoy, 10 place du
Palais de Justice 59140 Dunkerque, 03 20 58 89 82, aude-delaunoy@maisonnotaire.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire et à la Feuille par colonne : Nord 3,25 euros - Pas-de-Calais 3,25 euros

Avis administratifs

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

AVIS

APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole

Le public est informé que le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole, dans sa séance du
10 février 2017, a approuvé, par délibération, le schéma de Cohérence Territoriale de Lille
Métropole.

Cette délibération est affichée, pendant un mois, au siège du Syndicat Mixte du SCOT de
Lille Métropole : 1, rue du Ballon - BP 749 - 59 034 Lille Cedex.

Cette même délibération est affichée au siège de la Métropole Européenne de Lille (1, rue
du Ballon - BP 749 - 59 034 Lille Cedex), au siège de la communauté de communes de la
Haute Deule (42, rue Nationale - BP 22 - 59 185 Forêt), ainsi qu'au siège de la communauté
de communes de Plaine Camille (66, rue de Roubaix - BP 18 - 59 454 Templeveuve-
Pevèle - Service de l'Aménagement et du Territoire).

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par le Comité Syndical est consultable en
chacun de ces lieux, ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte du SCOT de Lille Mé-
tropole à l'adresse suivante : <http://www.scot-lille-metropole.org>.

Danièle CASTELAIN
Présidente du Syndicat Mixte
du SCOT de Lille Métropole

Enquêtes publiques

COMMUNE DE BUGNICOURT

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Par arrêté n°1 en date du 23 février 2017, Monsieur le Maire de Bugnicourt a ordonné l'ou-
verture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision.

A cet effet, Mme Camille PERIN, ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée
par la Présidente du Tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du Vendredi 17 Mars 2017 au mercredi 19 Avril 2017,
aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Bugnicourt, les :

- vendredi 17 mars de 10 h 00 à 12 h 00,
- samedi 1^{er} avril de 9 h 00 à 11 h 00,
- mercredi 19 avril de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'en-
quête déposé en mairie. Elle peuvent également être adressées par écrit au
Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151
BUGNICOURT ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être
consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
394

Announcements administratives

Commune de BUGNICOURT

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique du Plan local
d'Urbanisme en cours de révision

395

Par arrêté n° 1 en date du 23 février 2017, Monsieur le Maire de BUGNICOURT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision.

A cet effet, Mme Camille PERIN, ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée par la Présidente du Tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du vendredi 17 mars 2017 au mercredi 19 avril 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de BUGNICOURT, les :

- vendredi 17 mars de 10 h 00 à 12 h 00,
- samedi 1^{er} avril de 9 h 00 à 11 h 00,
- mercredi 19 avril de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elle peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151 BUGNICOURT ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
394

Toute personne intéressée pourra obtenir communication des rapports et conclusions motivées de la commission d'enquête, en adressant leur demande à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (service sécurité risques et crises), 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE cedex.

BP 10199, 59042
Adresse à la
ments admin
obtenus :
03.27.75.70.00
Délai d'envoi
publicité : le 1

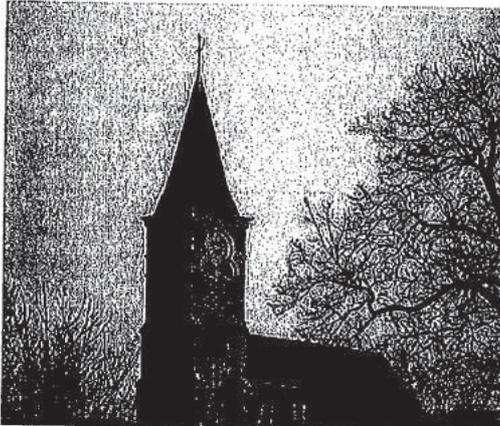
Avec Acc vos fichi exactem

L'OBSERVATEUR
1, rue Robert Bicher - B.P. 1
59361 AVESNES/HAPE ced
TEL.: 03 27 56 12 12
RCS : 446 320 400

Ac
Tous les j
Association de la presse pour la transpar

Annexe 7 :

Extrait du site internet de la commune de Bugnicourt justifiant la dématérialisation de l'enquête publique (avis et dossier mis en ligne)



Agenda

Bugnicourt Infos

Localisation

ZAC de la Tuilerie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

1. Par arrêté n° 2017-001 en date du 23 février 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

L'enquête publique se déroulera du Vendredi 17 Mars 2017 au Mercredi 19 Avril 2017 soit 34 jours consécutifs et sera close le Mercredi 19 avril 2017 à 12 heures.

2. Au terme de l'enquête publique, le dossier de révision du PLU pourra être approuvé par le conseil municipal de Bugnicourt après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire -enquêteur.

3. Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

4. Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Bugnicourt pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- le lundi de 15H30 à 17H30
- le mardi, le jeudi et le vendredi de 10H à 12H et de 15H30 à 17H30
- le mercredi de 10H à 12H
- le samedi de 9H à 11H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151 Bugnicourt ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr. Le dossier d'enquête publique est consultable en ligne sur le site www.bugnicourt.fr. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques à la mairie.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bugnicourt dès l'ouverture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

5. Mme le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bugnicourt pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes (horaires habituels d'ouverture de la mairie) :

- le Vendredi 17 mars de 10 heures à 12 heures.
- le Samedi 1er avril de 9 heures à 11 heures.
- le Mercredi 19 avril de 10 heures à 12 heures.

6. À l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire-enquêteur

Conseil municipal des enfants

publié le 05 févr. 2017

Le jeudi 28 janvier a eu lieu les élections des représentants au Conseil Municipal des enfants de notre école Marcel Pagnol.

[Lire la suite](#)

28e fête du bœuf

publié le 30 avril 2016



dimanche 28 août 2016

[Lire la suite](#)

Réunion publique du 12 avril 2016

publié le 09 avril 2016



à la salle des fêtes de Bugnicourt

[Lire la suite](#)

Accession à la propriété

publié le 24 mars 2016



Vous cherchez à acheter un logement neuf depuis longtemps déjà. La construction de 12 pavillons

HQE est prévue dans la Commune (Résidence du Moulin).

[Lire la suite](#)

Toute l'actualité

Le reste de l'actualité

Journée portes ouvertes à la bibliothèque
publié le 03 mars 2016

le samedi 5 mars 2016 de 10h00 à 17h00

[Lire la suite](#)

Carnaval 2016

publié le 19 févr. 2016

le dimanche 28 février de 15h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Bugnicourt

[Lire la suite](#)

Avertissement

publié le 19 févr. 2016

Un vol au préjudice d'une personne âgée vient de nouveau d'être commis sur le secteur ARLEUX). Ces faits se multiplient et semblent s'étendre.

[Lire la suite](#)

Pôle emploi

publié le 02 janv. 2016

à partir du 11 janvier 2016, les modalités d'accueil et de réception de Pôle emploi évoluent pour vous offrir un service plus personnalisé.

[Lire la suite](#)

Noël municipal

publié le 15 nov. 2015

La municipalité, avec l'aide M. et Mme Capon organisera son 2e spectacle médiéval Naissance à Benignus

[Lire la suite](#)

Colis des aînés

publié le 15 nov. 2015

samedi 12 décembre 2015 : remise des colis de fin d'année pour nos aînés...

[Lire la suite](#)

Élections régionales

publié le 15 nov. 2015

Elles auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015

[Lire la suite](#)

Sainte Barbe et Saint Éloi

publié le 15 nov. 2015

Vous êtes tous invités

[Lire la suite](#)

Toute l'actualité

remettra à la commune son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public durant un an à la Mairie de Bugnicourt les jours et heures habituels d'ouverture.

7. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. le Maire de Bugnicourt, Christian DORDAIN (téléphone: 03.27.89.69.25)

Le Maire,
Christian DORDAIN

Le dossier d'enquête publique :

- o 01 Rapport de présentation et Diagnostic foncier
 - o 01 Rapport de présentation
 - o partie 1
 - o partie 2
 - o partie 3
 - o partie 4
 - o partie 5
 - o partie 6
 - o 01bis Annexe au rapport de présentation - Diagnostic foncier
 - o partie 1
 - o partie 2
 - o partie 3
- o 02 Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- o 03 Orientations d'Aménagement et de Programmation
- o 04 Règlement
 - o 04a Règlement graphique
 - o 04b Règlement écrit
- o 05 annexes
 - o 05a Avis des Personnes Publiques Associées - Mémoire en réponse CR
 - o 05a Avis des Personnes Publiques Associées
 - o partie 1
 - o partie 2
 - o partie 3
 - o 05a Avis CDPENAF
 - o 05a CR 22-12-2016
 - o 05a CR 24-11-2016
 - o 05a mémoire en réponse
 - o 05b Délibérations
 - o 05c Justificatifs Concertation
 - o partie 1
 - o partie 2
 - o partie 3
 - o 05d Relevé AGRI 2000
 - o 05e1 Liste SUP
 - o 05e2 Plan SUP
 - o 05f1 PAC Etat
 - o 05f2 PAC carte environnementale
 - o 05g1 Plan Assainissement
 - o 05g2 Assainissement projet travaux
 - o 05g3 Assainissement projet travaux suite
 - o 05h Plan Eau Potable

Informations fournies par "Yahoo! Weather" - Mentions légales et Crédits - Copyright © 2009 Mairie de Bugnicourt Tous droits réservés.
rue La Rose 59151 BUGNICOURT Tel : 03 27 89 69 25 Fax : 03 27 89 67 81
Contactez nous !

Annexe 8 :
Publicité extra-légale – Bugnicourt Info de mars 2017



Bugnicourt Info

N°2 MARS 2017

Distribué le 16/03/17.
par les conseillers.

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Après plusieurs réunions « extra-municipales », le plan d'investissement 2017 a été élaboré, il se monte à plus d'un million d'euros, je remercie l'équipe pour l'excellent travail de concertation et de partage.

Un travail qui nous a conduits à ne pas accroître la pression fiscale et à ne pas augmenter le prix des services auprès des familles.

L'exercice n'a pas été facile, l'augmentation des charges, la diminution des dotations, nous demandent d'avoir une grande rigueur de gestion. Prochainement nous élaborerons le budget 2017 qui devra tenir compte de ces contraintes mais qui nous permettra de maintenir un service de qualité à tous.

Vous avez été plusieurs à nous interroger sur la taxe des ordures ménagères, tout d'abord sachez que nous avons été à l'avant-garde dans ce domaine. En effet, la commune n'a jamais mis un euro dans la collecte et le traitement des ordures ménagères, ce qui nous met à l'abri de la réforme sur la participation financière des communes. En effet, dès 2017, les communes qui participaient aux frais de collecte et de traitement des déchets ne pourront plus le faire.

Vous trouverez ci-après une petite analyse, menée sur la répercussion de la taxe OM sur notre imposition du foncier bâti.

ANALYSE DE L'IMPACT DE LA TAXE OM SUR LA TAXE FB (valeur 2016)

	Bugnicourt		Arleux		Cantin	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Bases Taxe foncière Bâtie						
1739						
Commune	10,69	185,90	18,83	327,45	19,52	339,45
Inter communauté	3,25	56,52	3,25	56,52	3,25	56,52
Département	21,45	373,02	21,45	373,02	21,45	373,02
Taxes spéciales	0,531	9,23	0,531	9,23	0,531	9,23
Taxes OM	17,38	302,24	10,82	188,16	11,61	201,90
Montant de la Taxe FB		926,90		954,38		980,12

C'est à Bugnicourt que la Taxe, sur le foncier bâti, est la moins chère.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 Mars 2017 à 19 h - SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

COMPTE DE GESTION 2016 : Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2016, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : La présidence est donnée à M. Jonval Jean-Claude, Adjoint au maire, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14. M. le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Compte Administratif 2016, dont voici le résumé :

- Dépenses de Fonctionnement : 456 426,61 € - Recettes de Fonctionnement : 535 123,49 €
- Dépenses d'Investissement : 237 679,54 € - Recettes d'Investissement : 125 239,18 €

C'est de 67 500,46 € dont nous disposerons pour le budget 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017

☞ Vote des Taux des Impôts Locaux 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des impôts locaux :

- 13.69 % pour la taxe d'habitation ■ 10.69 % pour la taxe sur le foncier bâti ■ 38.71 % pour la taxe sur foncier non bâti

☞ Vote des Subventions 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les mêmes subventions aux Associations

LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX - LOYER 2017

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les montants des loyers comme suit :

- Logement au 12 rue des Chasse-Marée : 506,25 €/mois
- Logement au 14 rue des Chasse-Marée : 312,17 €/mois

A cela s'ajoutent des charges locatives (l'entretien de la chaudière, la taxe d'ordures ménagères), soit 38.00 €/mois.

PLAN D'INVESTISSEMENT 2017 : Le PI 2017 d'un montant de 1 001 980 € a été adopté, à l'unanimité par le Conseil Municipal

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE : Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

CONVENTIONS

☞ Convention service commun - instructions des autorisations d'urbanisme

☞ Convention - Repas livrés cuisinés (année scolaire 2016/2017)

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer lesdites conventions.

SALLE DES FETES - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

- Contrat de maîtrise d'œuvre - réalisation des travaux d'ADAP - Coût de rémunération - 1 800.00 € HT
- Marché des travaux - 2 entreprises ont répondu sur 3 consultées : ICM et SOMATEN

La commission d'appel d'œuvre, réunie le 6 mars 2017, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ICM, pour le montant de 18 555.00 € HT

CESSION FONCIERE - CHEMIN DE GOEULZIN

Dans le cadre de la vente du terrain ZA 217 chemin de Goelzin, les élus décident de vendre à l'acquéreur les parcelles communales cadastrées ZA n° 216p-219p pour 86 m² afin de respecter l'alignement dans cette voie.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide d'attribuer au Trésorier d'Arleux une indemnité de 130.51 €.

CIMETIERE - Projet d'extension : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer des demandes de subvention auprès de l'état (DETR) et du Conseil Départemental (Villages et Bourg).

URBANISME - RECOURS auprès du TA de Lille de M. et Mme BOUCHEQUET c/COMMUNE DE BUGNICOURT au sujet de l'autorisation délivrée à Mr et Mme DORDAIN pour la construction d'un auvent.

TARIFICATIONS DES SERVICES : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'actualiser les prestations et les tarifs pour le cimetière et de maintenir les tarifs de la garderie, des nap et du restaurant scolaire.

Le Conseil a pris connaissance

- De l'avancement du Chantier de la RD 643
- De l'évolution du projet Ferme centre bourg
- Du lancement de l'enquête publique dans le cadre de révision du PLU
- De la décision de signature de Mme la Ministre de la convention sur le dossier Éclairage publique
- De la nécessité d'élaborer un Plan de sécurité routière en accord avec les services du Conseil Départemental
- De la demande de la Préfecture de réaliser un Plan de sauvegarde
- De la nécessité de créer un nouveau Site pour la Commune
- Du bilan financier sur les NAP- la garderie - la Cantine
- Du résultat du recensement
- Du départ en retraite de Martine Gailliard au 1^{er} avril 2017
- Des affaires courantes/particulières (Accidents dans la commune - Réflexion sur une Mutuelle Communale - Compte rendu de l'AG du VTT)

URBANISME→ **Déclaration préalable**

- ALLARD Roland, 38 rue des Sorbiers - clôture
- DUCCESCHI Frédéric, rue de Fressain - surélévation et aménagement des combles
- ANSART Sylvain, 6 rue de l'Egalité - auvent
- EURL AEC pour LEMOINE Thomas, 1 route de Brunémont -panneaux photovoltaïques

→ **Permis de construire**

- M. et Mme NIORT, 3 rue de la Garenne - maison individuelle

→ **Certificat d'urbanisme opérationnel**

- VEYS Cédric, chemin des Bœufs

→ **Permis d'Aménager**

- S.A. HABITAT DU NORD, domaine du Moulin - aménagement de 41 lots libres

REVISION DU PLU - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Par arrêté n° 2017-001 en date du 23 février 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

L'enquête publique se déroulera du Vendredi 17 Mars 2017 au Mercredi 19 Avril 2017 soit 34 jours consécutifs et sera close le Mercredi 19 avril 2017 à 12 heures.

2. Au terme de l'enquête publique, le dossier de révision du PLU pourra être approuvé par le conseil municipal de Bugnicourt après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire -enquêteur.

3. Mme Camille PERIN, Ingénieur Principal au Département du Nord, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

4. Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Bugnicourt pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- le lundi de 15H30 à 17H30
- le mardi, le jeudi et le vendredi de 10H à 12H et de 15H30 à 17H30
- le mercredi de 10H à 12H
- le samedi de 9H à 11H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, rue de la Rose à 59151 Bugnicourt ou à l'adresse électronique suivante : mairie.de.bugnicourt@wanadoo.fr.

Le dossier d'enquête publique est consultable en ligne sur le site www.bugnicourt.fr. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques à la mairie.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bugnicourt dès l'ouverture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

5. Mme le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bugnicourt pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes (horaires habituels d'ouverture de la mairie) :

- le Vendredi 17 mars de 10 heures à 12 heures.
- le Samedi 1^{er} avril de 9 heures à 11 heures.
- le Mercredi 19 avril de 10 heures à 12 heures.

6. A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire-enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public durant un an à la Mairie de Bugnicourt les jours et heures habituels d'ouverture.

7. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. le Maire de Bugnicourt, Christian DORDAIN (téléphone: 03.27.89.69.25)

MUTUELLE COMMUNALE

En accord avec plusieurs communes, l'avancement du projet de la mutuelle santé communale est en pleine réflexion.

Nous reviendrons vers vous



EVOLUTION DES MODES DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

Depuis le 14 Mars 2017 : Les Cartes Nationales d'Identité seront délivrées dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, identique à celui des passeports. A compter de cette date, les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de la mairie mais dans quelques mairies équipées d'un dispositif de recueil permettant de collecter les empreintes digitales. **Vous pourrez vous rendre : à Arleux - Aniche - Douai ou Orchies.**

Si vous avez déposé en mairie une demande, que celle-ci nous revient comme incomplète, vous serez invité à la compléter au plus vite. A compter du 17 avril, plus aucun complément ne sera accepté : la demande sera rejetée et vous serez invité à déposer une nouvelle demande dans une mairie équipée.

Vous pourrez toutefois effectuer une pré-demande en ligne. Les services de votre mairie pourront assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. (voir exemple ci-dessous)



Qui peut utiliser ce télé-service ?

- Accessible à tous

Comment procéder sur le site Internet :

1. Je crée mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande passeport).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. **Attention**, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un **timbre fiscal dématérialisé**.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je prends rendez-vous en mairie pour finaliser ma demande, muni de :
 - mon **numéro de pré-demande passeport**, indispensable à la mairie,
 - mes **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande,
 - mon **timbre fiscal** ☞

Attention : Veuillez vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que la finalisation de votre demande se fasse **uniquement sur rendez-vous**. Retrouvez les coordonnées de votre mairie (ou sur l'annuaire de l'administration ☞ de la DILA).

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de passeport, dans le système informatique, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique indiquant le **numéro de votre demande de passeport**.

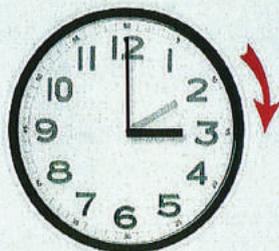
Grâce à votre numéro de demande de passeport, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne.
- Suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site passeport de l'ANTS.

>> Je fais ma pré-demande en ligne

(nécessite la création d'un compte)

CHANGEMENT D'HEURE



Un peu d'histoire sur ce changement d'heure

C'est le choc pétrolier de 1973 qui a engendré le changement d'heure en France dans un souci d'économies d'énergie. Il a été mis en place en 1976 et existe aujourd'hui à travers le monde dans 70 pays. Le principe : chaque année, on change d'heure en reculant sa montre le dernier dimanche du mois de mars pour l'été et en l'avancant le dernier dimanche du mois d'octobre pour l'hiver. **Le changement d'heure 2017 se fera Dimanche 26 mars**, à 2h du matin il sera 3h. Dans les faits, le passage à l'heure d'été fait perdre une heure de sommeil et décale de deux heures l'heure légale par rapport au soleil. Chaque année, le changement a lieu le dernier dimanche de mars.

RESSOURCES HUMAINES

Dans le dernier BI, nous vous avons informé du recrutement de contrats aidés. Trois contrats uniques d'insertion ont été signés avec Nicolas Maronnier - Christian Candelier et Geneviève Dejonghe pour aider Roger Pierre. Un contrat d'avenir a été signé avec Eva Lebrun pour remplacer Martine Gailliard à l'école. Deux CUI sont en attentes, les deux candidats présumés n'étaient pas éligibles, ils le seront en septembre.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum), de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

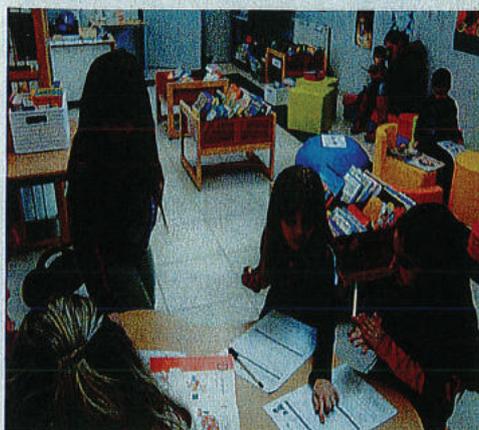
Vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale ? vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.... : les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

Si l'état de santé de la personne empêche le déplacement aux services habilités, il peut être demandé qu'un personnel de police ou de gendarmerie se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Nouveau - Mise en ligne du formulaire de vote par procuration : Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE



La Bibli, c'est tout à la fois: des espaces de lecture et de travail ouverts à tous ; des collections encyclopédiques ; des romans...

TOUS LES MARDIS APRES MIDI

C'est aussi sur place ; des activités culturelles organisées pour tous.

**LE DEUXIEME SAMEDI
Matin DE CHAQUE MOIS.**

C'est encore un lieu qui vous propose de vous initier à l'utilisation de l'ordinateur, **LE PREMIER SAMEDI DU MOIS**

Enfin, en partenariat avec l'école, c'est une mine d'information pour les enfants, **TOUS LES MARDIS**

« La lecture nourrit l'âme, comme le pain nourrit le corps. »

Citation de Antoine Albalat :

Venez découvrir cet espace

Tout est gratuit et l'accueil est chaleureux et convivial.



PROCHAINS RENDEZ-VOUS Rdv à 9h15 pour un départ à 9h30

↳ **Dimanche 2 avril : Parcours du cœur :**

Rendez-vous à 9h15 en salle du Bas de la Mairie



Venez nombreux

**En fin de parcours
"la soupe à l'oignon"
vous attendra.**



☞ Dimanche 9 avril : Exposition de voitures anciennes organisée par l'APEB



Un événement incontournable...

L'Association des Parents d'Élèves de l'École M Pagnol organise son exposition de voitures anciennes.

Cette action est menée pour

- Organiser et animer des activités, des manifestations afin d'apporter un soutien financier à l'école de Bugnicourt pour notamment les sorties culturelles et pédagogiques des enfants.
- Soutenir l'action éducative des maîtres, sans se substituer à leur rôle pédagogique
- Promouvoir l'éveil des enfants.
- Participer à l'animation lorsqu'elle est au bénéfice des enfants

Venez nombreux participer à cette journée.

C'est pour les enfants de BUGNICOURT

☞ Samedi 15 Avril : Un chasse aux œufs de Pâques

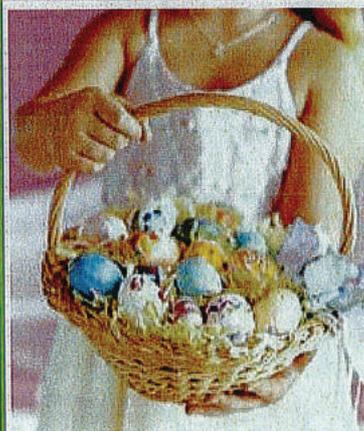
Pâques ne va pas sans la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques déposés par les cloches et le lapin de Pâques.

Le principe est simple, il faut trouver le plus d'œufs possible,

RENDEZ-VOUS au Stade

à 14h00 précises

« N'oublie pas ton petit panier pour ramasser les œufs »



☞ Dimanche 23 Avril : 1^{er} Tour des Élections Présidentielles



L'élection présidentielle française de 2017 aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai

*Le bureau de vote se tiendra au restaurant scolaire
rue de l'église.*

L'entrée se fera du côté du parking

COMMANDE DE FUEL

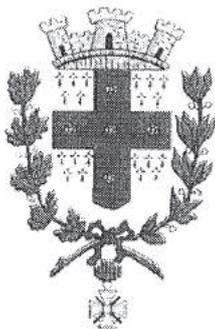
Si vous voulez faire le plein
Contactez Betty Duconseil au 06.61.75.63.19

Avant le 25 mars 2017



Annexe 9 :

Certificat établi et signé par le maire de la commune de Bugnicourt attestant la mise à disposition du dossier d'enquête publique sous forme "papier" et dématérialisé.

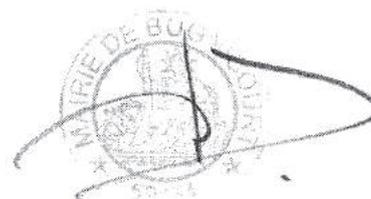


ATTESTATION

Commune de Bugnicourt

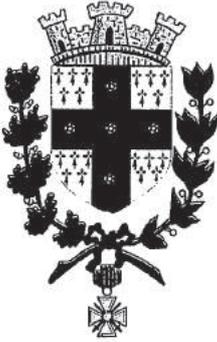
Je soussigné, Monsieur Christian DORDAIN, Maire de BUGNICOURT, atteste avoir mis à disposition du public le dossier d'enquête publique concernant la révisions générale du PLU du 17 mars au 19 avril 2017 sous format papier aux horaires d'ouvertures de la mairie et en permanence sous forme dématérialisée.

Fait à BUGNICOURT, le 19 avril 2017



Annexe 10:

Attestation de réception par la mairie de Bugnicourt de courrier ou de mail à l'attention du commissaire enquêteur.



Commune de Bugnicourt

**CERTIFICAT DE RECEPTION D'OBSERVATIONS PAR VOIE
ELECTRONIQUE - L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION
GENERALE DU PLU**

Je soussigné, Monsieur Christian DORDAIN, Maire de BUGNICOURT, certifie que TROIS observations ont été réceptionnées sur la messagerie électronique de la mairie et transmises au commissaire-enquêteur, dans les délais impartis, concernant la révision générale du PLU.

Fait à BUGNICOURT, le 19 avril 2017

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Bugnicourt' and 'Commune de Bugnicourt' around the perimeter, with a central emblem and the number '52484' at the bottom.